



SARL.Alpeslocation.com

2932 Route de la Moussière d'en haut, 74 430 Saint Jean d'Aulps

Tel: 04 50 79 53 95; GSM : 06 79 02 03 62

www.alpeslocation.com ; info@alpeslocation.com

CHARTRE DE QUALITE

Depuis 13 ans, Alpeslocation.com vous propose des hébergements en hiver comme en été sur **Morzine, Avoriaz, Montriond, St Jean d'Aulps, Seytroux et toute la Vallée d'Aulps.**

Afin que votre séjour soit des plus agréable, nous nous efforçons de sélectionner des biens répondant à vos attentes en terme de confort, d'emplacement, d'équipement... Notre équipe de professionnels dynamiques est d'ailleurs à votre disposition pour vous écouter et vous conseiller sur l'hébergement qui est le plus adapté à vos besoins et votre budget.

Notre charte de qualité permet

- De vous garantir, quelque soit le bien loué, une qualité de confort et d'accueil, ainsi qu'un bien propre.
- De faciliter votre choix par un classement clair et transparent au niveau des équipements de l'hébergement choisi.

Pour cela vous trouverez ci-dessous 2 rubriques

- Une première intitulée « **Critères minimums** » qui est un **tronc commun** à tous les hébergements mis en location. Chaque critère est détaillé afin de vous éclairer dans votre choix
- Une seconde partie intitulée « **Critères de classement** » qui permet de lister point par point tous les **équipements supplémentaires** dont le bien dispose, en supplément des critères minimums. Chaque critère permet au bien d'obtenir un point et donc d'être classé au sein de l'agence (de 1 à 4 Flocons), par rapport aux autres biens. Dans le descriptif de chaque bien ces critères supplémentaires sont mis en avant sous l'intitulé : « **LES PETITS PLUS SELON NOTRE CHARTRE** », Vous pouvez à tout moment nous demander la fiche détaillée du classement reprenant le listing des équipements présents dans le bien en question, et donc le classement de celui-ci.

CRITERES INDISPENSABLES

Accueil :

L'arrivée et le départ du locataire s'accompagnent d'une prise de contact chaleureuse et aimable par un membre de notre agence, ou parfois, par le propriétaire lui-même.

Cette personne vous donnera des informations sur la station, les environs, le programme d'animation et récupèrera les cautions et taxe de séjour, le cas échéant.

Mot d'accueil, documentation, gestes d'accueil, imprimés d'état des lieux/inventaire, minimum de produits d'entretien nécessaires au nettoyage de fin de semaine, à disposition des locataires à l'entrée dans les lieux.

Extérieurs :

Les toitures et velux sont en bon état.

Les façades respectent l'aspect architectural du site concerné et les abords du bâtiment sont propres et non encombrés.

Sols :

Les sols sont en bon état, de qualité, propres et sans tâche, non déchirés et posés dans les règles de l'art. Les matériaux seront faciles d'entretien, assurant une parfaite insonorisation et étanchéité. Les moquettes doivent être nettoyées chaque année à l'aide d'une machine.

Murs et plafonds :

Les murs et les plafonds sont recouverts de matériaux en parfait état et étanches.

Eau :

Eau chaude et eau froide obligatoire à toute heure et sur tous les équipements.

Sécurité :

La location est alimentée en électricité et, le cas échéant en gaz. Ces alimentations ainsi que la ventilation des pièces où le gaz est utilisé, répondent aux besoins normaux de la clientèle ; ces installations doivent assurer la sécurité des utilisateurs. Aucun fil électrique ou câble ne devra apparaître le long des murs ou des sols, ils devront être protégés et fixés.

L'accès au tableau électrique doit être laissé libre pendant toute la durée de la location.

Chauffage :

La location doit comprendre un moyen de chauffage fixe dans chacune des pièces assurant une température minimale de 19°C en toute saison. Un poêle à bois, poêle-cheminée ou une cheminée ne sont pas considérés comme une source de chauffage principale.

Obscurité :

Un système d'occultation (rideaux ou stores occultants, volets) est obligatoire. Pour les velux en hauteur, une canne de fermeture devra être mise à disposition. Les rideaux devront être propres et en parfait état. Ils devront être homogènes avec l'ensemble de la location (murs, plafond, décoration...). En cas de vis-à-vis, des voilages sont exigés.

Mobilier :

En bon état, propre et harmonisé, en proportion avec la capacité d'accueil de la location.

Il devra être récent et entretenu.

Placards et rangements:

En nombre suffisant et en rapport avec la capacité de l'hébergement.

Chaque chambre et chaque salle de bains devra être équipée de porte manteau

Hall d'entrée ou espace aménagé :

Il y a un tapis situé à l'entrée pour s'essuyer les pieds.

Il y a suffisamment de Porte-manteaux (correspondant à la capacité d'accueil de la location)

Cuisine/kitchenette :

Equipée d'un système d'aération et/ou d'une ventilation (VMC). Possibilité de rangement en rapport avec la capacité de l'hébergement. La cuisine est indépendante ou incluse dans le séjour et en excellent état. La vaisselle est d'au minimum deux fois la capacité d'accueil de la location.

Sont obligatoires :

- au minimum 2 plaques électriques
- évier 1 bac + égouttoir
- Cafetière électrique
- Bouilloire
- Grille pain
- Four micro-ondes
- Auto-cuiseur

Salle d'eau ou de bains :

Elle est indépendante, intérieure au logement, fermée par une porte et une cloison entière et équipée obligatoirement d'un système d'aération (VMC, fenêtre, grille d'aération). Elle ne doit pas ouvrir directement sur la pièce de vie ou la cuisine hormis pour les studios.

1 poubelle de salle de bains/wc à disposition. Le rideau de douche sera nettoyé régulièrement et remplacé 1 fois par an. La robinetterie doit être en bon état de fonctionnement

WC

Situés à l'intérieur du logement, indépendants ou situés dans la salle d'eau ou salle de bains, dans tous les cas équipés d'un système d'aération et de ventilation ainsi que du matériel nécessaire à leur utilisation (brosse, couvercle, dévidoir).

Chambres :

Hormis les studios, les chambres doivent être séparées de la pièce de vie et de l'espace repas par une porte et une cloison entière, avec aération directe.

Aménagement :

- lit 1 personne = 90cm x 190cm minimum mais sont tolérés deux lits superposés 1 personne en 80 cm par 190 cm. (*l'espacement entre les barrières de sécurité et le sommier doit être compris entre 60 et 75 mm afin d'éviter qu'un enfant puisse glisser entre le plan de couchage et la barrière et une mention avertissant le consommateur que « le couchage en hauteur ne convient pas à des enfants de moins de six ans » doit être apposée sur le lit superposé de manière lisible, visible et indélébile ».*)
- lit 2 personnes = 140 cm x 190cm minimum.
- une table et lampe de chevet accessible par occupant, ou une lampe et table de chevet entre deux lits jumeaux.
- Un rangement et une penderie ou patères par chambre.

Accessoires de literie :

La literie (matelas & sommiers) est propre, en parfait état, protégée par une alaise et/ou un protège matelas. Les sommiers métalliques, en crin et en mousse sont exclus.

Les sommiers à lattes sont exigés et les matelas auront une densité de 25 à 30 kg/m3.

Un dessus de lit et deux couvertures et/ou couettes par lit sont obligatoires. Mise à disposition impérative d'1 oreiller minimum par personne.

Les convertibles sont de qualité et en parfait état. Les convertibles et lits doubles de largeur inférieure à 140 cm ne pourront être comptabilisés que pour 1 personne. Les oreillers, traversins, couettes, couvertures, couvre-lits & alèses doivent être propres, sans auréole, ni tâche et en très bon état. La literie du canapé, lits gigognes, lit à battants, clic-clac, BZ & lits superposés présente les mêmes caractéristiques de qualité que la literie permanente.

Séjour :

La surface la pièce de vie fera au minimum 12 m² pour 2 personnes.

Les studios 20m² auront une capacité maximale de 4 personnes.

Les studios 30m² auront une capacité maximale de 5 personnes.

Téléviseur avec chaînes en français, les chaînes étrangères seront un critère de classement supérieur

Décoration :

Décoration soignée, en harmonie avec le mobilier

Services :

Un répertoire avec les informations pratiques & les services d'urgence. Des documents touristiques (dépliants...).

Pour les immeubles de plus de 3 étages sans ascenseur cela doit être stipulé dans le contrat de location.

Entretien :

- Aspirateur.
- Etendoir à linge intérieur.
- Poubelle organisée et fermée (pas un seau).
- Balai, seau, pelle, serpillière.

Stationnement :

Il y a une possibilité de stationnement du véhicule des locataires à proximité de la location.

CRITERES DE CLASSEMENT

Afin que l'hébergement obtienne un classement, il doit non seulement respecter tous les critères vus dans la première partie, mais également répondre à plusieurs des critères suivants.

Si le bien rempli :

- De 1 à 8 critères : il obtient le classement 1 FLOCON
- De 9 à 16 critères : il obtient le classement 2 FLOCONS
- De 17 à 25 critères : il obtient le classement 3 FLOCONS
- Plus de 25 critères : il obtient le classement 4 FLOCONS

Lit bébé

Chaise bébé

Baignoire bébé

Matériel Hifi

Connexion internet

Congélateur

Appareil à raclette

Appareil à fondue

Hotte aspirante

Lave-linge

Sèche-linge

Lave-vaisselle

Fer et table à repasser

Draps et serviettes de toilette fournis

Sèche-cheveux

Radiateur sèche serviette

WC individuels

Connexion internet

TV chaînes Etrangères

Sauna ou hammam

Décoration soignée et mobilier ambiance montagne

Cheminée ou poêle à bois

Bois fournis

Jeux de Société

Billard, babyfoot ou ping-pong

Parking privé

Garage fermé

Jeux extérieurs pour les enfants

Mobilier de jardin (chaises longues, parasols)

Barbecue

Karcher pour les VTT

Local fermé pour VTT

Ascenseur

Piscine